

# Des faits qui agacent sur l'aire de passage

**Lundi soir, le conseil d'agglomération s'est attardé sur la question de l'aire de grand passage de Pusey, qui accueille des gens du voyage. Les élus, maire de Pusey en tête, ont dénoncé des comportements « de plus en plus inacceptables » sur l'aire.**

« **P**as d'amalgame », a plaidé le maire de Vesoul, Alain Chrétien, lundi soir, alors que la séance du conseil d'agglomération, a abordé la question de l'aire de grand passage de Pusey pour les gens du voyage, le long de la D118 entre Vaivre-et-Montoille et Pusey. Le maire de Vesoul et président d'agglomération a pris la parole pour dénoncer, à Pusey, des « comportements de plus en plus inacceptables », mais a tenu à marquer la distinction entre cette aire, qui semble poser des problèmes depuis 4 ou 5 ans, et les deux autres aires semi-sédentaires, route d'Echenoz-la-Méline et route de Saint-Loup, où « l'on fait un très bon travail ». « Les gens du voyage installés route d'Eche-

« **Je suis vraiment écoeuré par ce qu'il se passe sur cette aire. » René Regaudie, maire de Pusey**

noz et de Saint-Loup, nous les connaissons. Ce sont des familles qui sont installées en Haute-Saône depuis des décennies et qui n'ont rien à voir avec ces grands passages. Et qui, eux, paient, ou essaient de le faire malgré un hiver particulièrement rigoureux (lire par ailleurs). »

## **500m<sup>3</sup> d'eau déversés pour le plaisir**

Mais à Pusey, c'est un tout autre tableau qui est dépeint par le maire de la commune, René Regaudie : « L'an dernier, ce sont 500m<sup>3</sup> d'eau qui ont été déversés pour arroser les accotements par des gamins qui s'amusaient. Et bien, 500m<sup>3</sup> d'eau en deux jours, cela donne 3 000 € partis en fumée. Cette fois-ci, ils caillaient les voitures qui passent sur la D118. Une conseillère départementale en a été victime, en l'occurrence, Sylvie Manière qui a reçu sur sa voiture pas mal de cailloux ». René Regaudie évoque d'autres faits, à l'instar de ce qu'il se passe sur le petit plan d'eau de la commune. « Quand les gens du voyage arrivent, ils vont là-bas et expulsent même les pêcheurs de Pusey. »

« Le règlement que nous avons approuvé au départ autorisait l'occupation sur cette aire du 1<sup>er</sup> mai au 15 octobre. Or, maintenant, c'est quasi toute l'année », décrit Alain Chrétien. « Nous avons été tolérants jusqu'à présent mais ça commence à bien faire. Nous avons sollicité une audience chez le préfet, avec la gendarmerie. S'il n'y a pas d'amélioration, on fermera l'aire de



**« Lorsque l'aire a ouvert, cela se passait très bien », se souvient le maire de Pusey. « Les groupes s'arrêtaient là une quinzaine de jours et étaient très respectueux. Mais depuis 4-5 ans, c'est devenu infernal. » Archives D. ROQUELET**

passage et on laissera l'État se débrouiller. » Est-ce véritablement légal ? « Nous avons des motifs assez sérieux, je crois », analyse M. Regaudie.

À Pusey, l'aire de grand passage avait ouvert en 2006, pour se mettre en conformité avec la loi Besson, à qui l'on doit la création d'un schéma d'accueil des gens du voyage et l'obligation pour les communes de créer des places de stationnements dédiées.

**Laurie MARSOT**

## **Hiver difficile sur les aires de Vesoul**

« Cet hiver a été particulièrement rigoureux, au point que j'ai reçu une délégation de gens du voyage en février », détaille Alain Chrétien. « Ils rencontraient des difficultés à cause du froid qui avait notamment détruit plusieurs chauffe-eau. J'ai autorisé les services à suspendre les paiements pendant quelques semaines. Désormais, nous allons mettre en place un forfait pour qu'ils continuent à payer. » Cette nouvelle tarification concerne les deux aires d'accueil destinées aux gens du voyage semi-sédentaires, route d'Echenoz et route de Saint-Loup. Les usagers jusque-là payaient un droit de place journalier (2,50 €/jour et/emplacement) et une tarification des fluides selon la consommation.